

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française 1 an		6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRANGER 1 an		6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
	Par porteur ou par poste :	
DU	Togo, France et autres Pays d'expression française	
	Etranger Port en sus. 90 frs	
NUMERO		

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 — Tél: 37-18 — LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avancé

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cour d'Appel du Togo (Session d'assises)	1
Avis d'Appel d'Offres (Construction d'un bloc administratif pour la direction des travaux publics)	1
Caisse Nationale de Crédit Agricole (Bilan au 30 septembre 1974)	2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cour d'appel du Togo

Session d'assises

ORDONNANCE N° 16 du 18 février 1975

Nous Mme Biyèmi Kekeh, Président de la Cour d'Appel du Togo ;
Vu les dispositions des articles 12 et 31 de la loi n° 61-17 du douze juin mil neuf cent soixante et un, relative à l'organisation judiciaire ;

Vu les dispositions du Code d'Instruction Criminelle, notamment en son article 260 ;

Vu notre ordonnance n° 8 en date du dix février mil neuf cent soixante quinze fixant au mardi premier avril mil neuf cent soixante quinze la date d'ouverture de la Session d'Assises du Premier Semestre de l'année en cours ;

Ensemble l'avis de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de céans ;
Rapportons la susdite ordonnance ;

Fixons au lundi sept avril mil neuf cent soixante quinze la date d'ouverture de la session d'assises du premier semestre de l'année en cours ;

Désignons Nous-Même pour présider ladite Session ;

Disons que les autres Magistrats qui complèteront le Cour d'Assises seront désignés pour chaque affaire par ordonnance ultérieure ;

La présente ordonnance sera à la diligence de M. le Procureur Général, publiée conformément à la loi ;

Fait en Notre cabinet au palais de justice à Lomé, le dix-huit février mil neuf cent soixante quinze.

B. Kekeh

Avis d'appels d'offres

Il est lancé un Appel d'Offres pour la construction d'un Bloc Administratif pour la Direction des Travaux Publics à LOME — TOGO.

Les travaux sont divisés en 5 lots :

Lot n°1 : Bâtiments : (Chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17 du devis descriptif)

Lot n°2 : Climatisation : (Chapitre 12 du devis descriptif)

Lot n° 3 : Ascenseur : (Chapitre 14 du devis descriptif)

Lot n°4 : Téléphone : (Chapitre 15 du devis descriptif)

Lot n°5 : Espaces verts : (Chapitre 19 du devis descriptif)

Les entrepreneurs peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les soumissions devront parvenir avant onze heures (11) locales du jour fixé pour l'ouverture des plis non publique qui aura lieu à la présidence de la République à LOME, salle de réunion de la commission consultative des marchés à quinze heures (15) locales le

Le prix du dossier d'appel d'offres est fixé à :
2.000 FCFA. (deux mille) par plan séparé
(13 plans en totalité)
5.000 FCFA. (cinq mille) pour les documents écrits.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par l'Arrondissement Architecture et Urbanisme au vu d'un reçu de paiement au compte n° 103.07 du trésor.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Arrondissement Architecture et Urbanisme de la Direction des Travaux Publics.

LOME, le 24 février 1975

Le directeur des travaux publics,
Y. Dagadzi

**ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC
ADMINISTRATIF
POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
A LOME**

Les soumissions devront parvenir avant onze heures locales du jour fixé pour l'ouverture des plis non publique qui aura lieu à la PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE à LOME, salle de réunion de la commission consultative des marchés à quinze heures le 23 avril 1975.

LOME, le 25 février 1975

Le directeur des travaux publics,
Y. Dagadzi

Caisse Nationale de Crédit Agricole

Bilan au 30 septembre 1974)

ACTIF

Caisse, Postes, Trésors Publics, Banque Centrale ...	213,4
Banques et correspondants	13,7
Portefeuille effets	
Crédits à court terme	591,7
Crédits à moyen terme	66,9
Crédits à long terme	29,6
Débiteurs divers	29,0
Débiteurs par acceptation	
Titres — Participations	0,5
Actionnaires	
Comptes d'ordre et divers	257,5
Immeubles et mobilier	50,6
Pertes de l'exercice	26,7
Pertes des exercices antérieurs	

PASSIF

Postes — Trésors Publics	
Comptes de chèques	133,9
Comptes courants	45,4
Banques et correspondants	
Comptes exigibles après encaissement	
Créditeurs divers	22,3
Acceptations à payer	
Bons et comptes à échéance fixe	571,5
Comptes d'ordre et divers	
Provisions	69,7
Réserves	33,3
Capital ou Dotations	401,9
Bénéfices de l'exercice	
Bénéfices reportés	1,6

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	
Effets escomptés circulant sous notre endos ou pensionnés	
Ouverture de crédits confirmés	